

Les vœux présentés à l'Assemblée Générale des clubs du 30 Juin 2019

Vœu N°1 du club de DUNKERQUE SUD

ARTICLE 114

*A compter de la saison 2020-2021, la numérotation des maillots est obligatoire de 1 à 16 pour toutes les équipes et à tous les niveaux de compétition, exception faite pour les catégories "U6" à "U13".
Le reste sans changement*

Les membres de l'assemblée consultative émettent un avis FAVORABLE à l'unanimité.

Vœu N°2 du club de DUNKERQUE SUD

COUPES

Pour toutes les rencontres des coupes du district des Flandres (séniors, vétérans, féminines, jeunes, loisirs, futsal et beach soccer), c'est le District qui gère et rémunère directement les arbitres en débitant les clubs recevant à 100% et en débitant 50% au club visiteur au profit du Club recevant.

Les membres de l'assemblée consultative émettent un avis FAVORABLE à la majorité. Un vote Contre.

Vœu N°3 du club de EECKE AS

STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs de D5 sont dispensés des obligations du Statut de l'arbitrage.

Les membres de l'assemblée consultative émettent un avis FAVORABLE à l'unanimité

Vœu N°4 des clubs, présenté par le District des Flandres de Football

Article 92 :

Dérogations : si la demande de dérogation est effectuée avec un minimum de 4 jours avant le délai de fin de réponse, l'absence de réponse du club adverse avant ce délai entrainera l'acceptation automatique du club.

Les membres de l'assemblée consultative émettent un avis FAVORABLE à l'unanimité

Vœu N°5 des clubs, présenté par le District des Flandres de Football

Modifier la Catégorie U18/U21 en U18/U19.

Rendre la compétition plus logique en limitant l'accès aux seuls U18 et U19 ainsi qu'aux U17 médicalement autorisés sans limite de nombre.

Les membres de l'assemblée consultative émettent un avis FAVORABLE à l'unanimité aux U18/U19